



## Préavis réduit pour appartement loué

Par **gérard\_30400**, le **14/10/2008** à **13:35**

Bonjour,

Nous habitons dans le Gard, mon épouse est en fin de congé parental et a une proposition d'emploi en région Parisienne, voici donc ma question, est-ce que dans ce cas, nous pouvons bénéficier d'un préavis réduit pour l'appartement que nous louons aujourd'hui? Car il est bien évident que je ne peut assurer seul les charges de celui-ci.

Merci de votre réponse

Par **ellaEdanla**, le **14/10/2008** à **15:23**

Bonjour Gérard,

voici un lien qui vous permettra de savoir dans quel cas le préavis peut être réduit :

[http://www.experatoo.com/droit-de-l-immobilier/preavis-reduit-dans-queles\\_7438\\_1.htm](http://www.experatoo.com/droit-de-l-immobilier/preavis-reduit-dans-queles_7438_1.htm).

La fin d'un congé parental ne peut pas être considérée comme une perte d'emploi. Et je ne pense pas non plus que ce soit un premier emploi pour votre épouse.

J'ai malheureusement peur que vous ne puissiez pas bénéficier d'une réduction de préavis.

Cordialement.